

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 17 Avril 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix-sept Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Retrait de la délibération du 21 novembre 2025 relative à la cession du bail à construction de la SCI Giraschi à la SCI La Foncière du 30 juin et à la SAS JMD.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Jean-Baptiste OLLANDINI, Audrey CASSETARI à Christine PINNA, Estelle DIGIACOMO à Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI à Alain FAGGIANI, Jean-Jacques MONDOLONI à Ange-François LECA-MONDOLONI, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Elisabeth TABERNER.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Par délibération du 21 novembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé la cession du bail à construction de la SCI Giraschi à la SCI La Foncière du 30 juin et à la SAS JMD.

Vu le recours gracieux en date du 15 janvier 2026 de M. Le Sous-Préfet de Sartène ;

Vu la réponse du Maire à ce recours gracieux en date du 2 février 2026 ;

Comme suite aux différents échanges avec Monsieur le Sous-Préfet de Sartène, notamment en date du 30 mars 2026 et conformément à l'article 7 du cahier des charges dudit bail, le preneur est totalement libre de céder ses droits pour la durée résiduelle du bail sans qu'il n'ait à solliciter l'accord de la Commune.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de retirer la délibération du 21 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **RETIRE** la délibération du 21 novembre 2025 relative à la cession du bail à construction à la SCI La Foncière du 30 juin et à la SAS JMD.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 20.04.2026

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 21.04.2026

Fait à PROPRIANO, le 17 avril 2026

Le Maire



Paul Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260417-2026-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026

